

## ANNEXE 1

### EXEMPLES DE QUESTIONS A SE POSER SUR :

#### Le projet associatif

Le projet existe-t-il ?

Est-il formalisé ?

Existe-t-il un document spécifique, et sous quel forme ? (charte, guide...)

Quel est le niveau de détail du projet associatif ? (objectifs, principes, actions)

Quels sont les principes fondateurs de l'association compris dans l'objet social et statutaire ?

Comment est décliné le projet associatif ? (axe de fonctionnement, axe de développement)

Quelles sont les actions entreprises par l'association ?

Quelles sont les entités qu'il convient d'inclure dans le projet associatif ?

Quel est l'environnement de l'association ? (domaine d'activités, zone géographique, interlocuteurs privilégiés, publics cibles, autres critères...)

Comment l'organisation de l'équilibre des pouvoirs et des contrôles est-elle intégrée dans le projet associatif ?

Est-ce que l'évaluation des actions et la prévention des risques sont-elles définies dans les principes de l'association ?

Est-ce que les notions ou valeurs de l'association en matière de transparence ou de responsabilisation des acteurs sont intégrées dans le projet associatif ?

#### L'équilibre des pouvoirs et leur contrôle

Qui propose et définit le projet associatif ? (bureau, conseils, consultations des membres...)

Comment est organisée la rédaction du projet associatif ? (association des membres, des bénéficiaires de l'action de l'association...)

Quel est le formalisme d'adoption du projet associatif ? (vote en Conseil d'administration, en Assemblée Générale...)

Comment est mis à jour le projet associatif et la mise à jour est-elle prévue dans le projet ?

Qui est chargé de veiller au respect du projet associatif ?

Comment est assuré le contrôle ?

### **L'évaluation et la prévention des risques**

Qui est en charge de l'évaluation des risques inhérents aux activités ?

Les risques identifiés font-ils l'objet d'un suivi ? (qui, quand, comment)

Est-ce que la séparation des fonctions entre les évaluateurs et les acteurs est respectée ? (dans les textes et dans les faits)

Toute action nouvelle est-elle mise en place en référence au projet associatif ?

Les modes de fonctionnement sont-ils suffisamment explicites et clairs ?

Quels sont les conditions d'adhésion, d'élection ?

Est-ce que la pertinence du projet associatif est évaluée dans le temps ? (rythme annuel, triennal)

Quels sont les critères d'évaluation du projet associatif ?

L'adéquation des actions et du projet associatif fait-elle l'objet d'une évaluation ? (par qui, comment)

Qui assure l'évaluation du projet associatif ?

Quelle communication est organisée autour de l'évaluation du projet associatif ?

### **La transparence et la responsabilité des acteurs**

Le projet associatif et son évaluation sont-ils accessibles ? (par qui)

Comment les responsables rendent-ils compte de leurs actions ? (référence au projet associatif dans le rapport de gestion ou le rapport moral)

Comment la référence au projet associatif est abordée ? (rappel des grandes lignes, conformité des actions menées, évaluation du respect du projet associatif, évolutions et objectifs à venir)